

Du 30 janvier au 10 février 2023

*Il est important de s'inscrire durant cette période (voir verso 15.1).
S'IL Y A LIEU, CORRIGEZ DANS LES ESPACES PRÉVUS

1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE FICHE
NOM _____ GENRE _____
PRÉNOM _____
DATE DE NAISSANCE _____ CODE PERMANENT _____

2 CITOYENNETÉ: (VOIR EXPLICATIONS AU VERSO)

3 LIEU DE NAISSANCE Ville _____ Pays ou Province si Canada _____

4 LANGUE MATERNELLE _____
(Première langue apprise par l'élève et encore comprise par celui-ci)

5 LANGUE PARLÉE À LA MAISON

***Voir la «Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires» pour les modalités d'application.**

6 LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPALE POUR FIN DE SCOLARISATION
(CE LIEU DÉTERMINE L'ÉCOLE D'APPARTENANCE)
(VOIR EXPLICATIONS AU VERSO) PARENT 1 PARENT 2 TUTEUR

LIEU DE RÉSIDENCE ACTUEL OU NOUVEAU SELON LE CAS

N° _____ RUE RANG ROUTE _____ APP _____
CASE POSTALE _____ VILLE _____ AN _____ MO _____ JR _____
CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE À LA MAISON _____ DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR À CETTE ADRESSE _____
TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 1 _____ POSTE _____ TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 2 _____ POSTE _____

7 ADRESSE DU 2E PARENT EN SITUATION DE GARDE PARTAGÉE OU ADRESSE POSTALE.

GARDE PARTAGÉE ADRESSE POSTALE _____
(2IÈME PARENT)

N° _____ RUE, RANG, ROUTE _____ APP. _____
CASE POSTALE _____ VILLE _____
CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE À LA MAISON _____
TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 1 _____ POSTE _____ TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 2 _____ POSTE _____

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION 2023-2024

8 AUTORITÉ PARENTALE (VOIR EXPLICATIONS AU VERSO)
RÉPONDANT(E) 1-PARENT 1 ET PARENT 2 3-PARENT 2
GARDE PARTAGÉE 2-PARENT 1 4-TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL
(PIÈCE JUSTIFICATIVE EXIGÉE)

9 IDENTIFICATION DES PARENTS OU DU TUTEUR
PARENT 1
(Sur le certificat de naissance du Québec, c'est le nom qui est à gauche.)

NOM _____ AN _____ MO _____ JR _____
PRÉNOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
LIEU DE NAISSANCE (PAYS, SI CANADA ALORS INDIQUER PROVINCE) _____
ADRESSE ÉLECTRONIQUE (pour avoir accès au portail parent) _____ DÉCÉDÉ OUI NON
CELLULAIRE _____ - _____ OUI NON

PARENT 2
(Sur le certificat de naissance du Québec, c'est le nom qui est à droite.)

NOM _____ AN _____ MO _____ JR _____
PRÉNOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
LIEU DE NAISSANCE (PAYS, SI CANADA ALORS INDIQUER PROVINCE) _____
ADRESSE ÉLECTRONIQUE (pour avoir accès au portail parent) _____ DÉCÉDÉ OUI NON
CELLULAIRE _____ - _____ OUI NON

TUTEUR

NOM _____ AN _____ MO _____ JR _____
PRÉNOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
LIEU DE NAISSANCE (PAYS, SI CANADA ALORS INDIQUER PROVINCE) _____
ADRESSE ÉLECTRONIQUE (pour avoir accès au portail parent) _____
CELLULAIRE _____ - _____

10 DEMANDE DE FRÉQUENTATION D'UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DU TERRITOIRE D'APPARTENANCE
ÉCOLE CHOISIE POUR 2023-2024 _____ INITIALES DE LA DIRECTION ACTUELLE _____
(VOIR NOTES AU VERSO)

SIGNATURE DU PARENT _____ DATE _____
Le parent remet le formulaire complété à l'école de fréquentation actuelle

FRÉQUENTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
ÉCOLE: _____ CLASSE: _____

FRÉQUENTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
ÉCOLE: _____ CLASSE: _____

11 L'ÉLÈVE AURA-T-IL DE LA FRATRIE ÉLARGIE À LA MÊME ÉCOLE EN 2023-2024?
OUI NON SI OUI: _____ NOM _____ CLASSE: _____

12 EN CAS D'URGENCE, NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER AUTRE QUE LE/LES PARENT(S)
LIEN DE PARENTÉ _____ GARDIENNE _____ AUTRE: _____
NOM, PRÉNOM _____
TEL. URGENCE _____ POSTE _____
CELL. URGENCE _____

13 VOTRE ENFANT PRÉSENTE-T-IL UN HANDICAP/TROUBLE/DÉFICIENCE DIAGNOSTIQUÉ PAR UN PROFESSIONNEL? (ex.: TSA, déficience intellectuelle, trouble du langage, etc.)
SI OUI, PRÉCISEZ _____
PRÉSENTE-T-IL DES PROBLÈMES DE SANTÉ? (ex. allergie, diabète, immuno-suppression, épilepsie etc.) SI OUI, PRÉCISEZ _____
IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE SIGNALER TOUT CHANGEMENT RELATIF À LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT. (voir note au verso)

14 AUTORISATIONS (VOIR EXPLICATIONS AU VERSO) (NON COCHÉ = OUI)

ORGANISMES OU PERSONNES	MOTIFS	OUI	NON
·CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AUTRE QUE CSSRS	·DÉMÉNAGEMENT (TRANSFERT DES DOSSIERS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
·DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE	·VACCINATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
·INFIRMIÈRE DU CSSS	·ÉTUDES SOCIO-SANITAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
·INTERVENANT EN SANTÉ DENTAIRE	·INTERVENTION SANTÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
·INTERVENANT DU CLSC (TRAV. SOCIAL)	·INTERVENTION DE SANTÉ DENTAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
·IMAGES DE MON ENFANT	·INTERVENTION SOCIALE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	·DIVERSES PUBLICATIONS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15 SIGNATURE
J'AFFIRME QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS ET J'AUTORISE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE À TRANSMETTRE OU RECEVOIR LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONTENUS DANS CE FORMULAIRE POUR LA GESTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE MON ENFANT, DONT LA COMMUNICATION AUX PARENTS ET LA TRANSMISSION AU MEQ AUX FINS DE GESTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.
PARENT TUTEUR
SIGNATURE DE L'AUTORITÉ PARENTALE _____ DATE _____

***Section réservée à l'école**
Preuve de la résidence du parent ou du répondant de l'élève au Québec
J'atteste avoir pris connaissance des : Documents originaux _____ Documents par courriel _____
Preuve de résidence catégorie 1 _____ Preuve de résidence catégorie 2 _____
SIGNATURE RESPONSABLE DE L'ADMISSION _____ DATE _____

DATE OFFICIELLE D'INSCRIPTION
(Important voir au verso) _____ Date de réception à l'école _____ Initiales / école _____

Période officielle d'inscription :
Période d'inscription spécifique pour les nouveaux élèves :

DU 30 JANVIER AU 10 FÉVRIER 2023
31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER 2023

SECTIONS

2 CITOYENNETÉ

Des droits de scolarité devront être perçus pour l'élève ne répondant pas aux critères de gratuité scolaire énumérés dans la LLP ou aux exemptions prévues dans les règles budgétaires.

6 LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Si vous inscrivez votre enfant au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) pour la première fois ou si vous complétez la section modifiant le lieu de résidence principale d'un enfant qui fréquente déjà le CSSRS, vous devez présenter deux preuves de résidence reconnues afin de démontrer que vous demeurez sur le territoire de compétence du CSSRS. Par la suite, chaque fois que vous modifierez le lieu de résidence principale, vous devez fournir deux preuves de résidence reconnues. Pour connaître les pièces reconnues, veuillez vous adresser à l'école ou consulter le portail du CSSRS (www.cssrs.gouv.qc.ca). Ces documents pourront aussi servir pour les droits de scolarité (voir case 2).

8 AUTORITE PARENTALE

Inscrite la valeur correspondante au type d'autorité parentale. Pour les parents en situation de garde partagée, si un jugement de cour a été prononcé, veuillez présenter le document légal lors de l'inscription. Que vous ayez ou non un jugement de la cour, vous aurez à remplir un formulaire à seule fin de déterminer l'école d'appartenance à partir de l'adresse que vous indiquerez comme « adresse principale » de l'enfant.

9 DATE DE NAISSANCE DES PARENTS

Le Ministère de l'Éducation du Québec exige que chacun des parents inscrive sa date de naissance.

10 DEMANDE DE FRÉQUENTATION D'UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DE SON TERRITOIRE D'APPARTENANCE-ÉCOLE CHOIX DE PARENTS

- Le parent a le droit de choisir une école, une fois par année, au moment de l'inscription. Le droit de choisir une école est limité par la capacité d'accueil de l'école, par les barrières architecturales et par les services éducatifs offerts.

- L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le droit au transport. Même si l'élève a droit au transport scolaire cette année en raison par exemple d'un transfert administratif, ce droit n'est pas reconduit pour les années suivantes s'il fréquente une «*École choix de parents*».

- La sélection des élèves sera effectuée après l'attribution des places aux demandes qui concernent les écoles d'appartenance et si la capacité d'accueil le permet et cela conformément à la «*Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*».

13 HANDICAP, TROUBLE, DÉFICIENCE, SANTÉ

- Ce choix, s'il est accepté, s'applique pour toute l'année scolaire visée par cette demande.

Fournir à l'école un rapport d'évaluation professionnel en lien avec le problème de santé ou le handicap/trouble/déficience de votre enfant (ex. : CRE, CRDITED, CHUS, CSSS, etc.). Signer un formulaire d'autorisation de transmission d'information (disponible à l'école).

14 AUTORISATIONS de la section 15 (pour plus d'informations, contacter l'école)

Ces autorisations permettent au CSSRS de transmettre les renseignements nominatifs* aux différents organismes qui en font la demande écrite. Seuls les motifs mentionnés sont couverts par cette autorisation. Vous devez répondre par oui ou par non à chacune des autorisations demandées. Si vous ne cochez pas, nous considérons que vous avez répondu « OUI ».

* Les renseignements nominatifs concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

14.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AUTRE QUE CSSRS

Si vous répondez NON, vous devez vous-même apporter le dossier scolaire de votre enfant à l'école de votre nouveau centre de services scolaire.

Si vous répondez OUI, une copie du dossier scolaire sera expédiée à la nouvelle école.

14.2 DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE (Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux - CIUSSS)

VACCINATION :

En Estrie, la direction de la santé publique opère un système informatisé de surveillance de la couverture vaccinale.

Si vous répondez OUI, le CSSRS transmettra les dernières données dont elle dispose pour votre enfant. Ceci permettra une meilleure planification de la vaccination dans les écoles par l'infirmière du CLSC.

Si vous répondez NON, le dossier de votre enfant ne sera pas transmis.

Données transmises : nom, prénom, date naissance, adresse, nom et prénom des parents, école

ÉTUDES SOCIO-SANITAIRES :

La direction de la santé publique effectue périodiquement des études sur l'état de santé de la population scolaire.

Si vous répondez OUI, le CSSRS pourra transmettre à la direction de la santé publique les seuls renseignements requis nous permettant de vous informer des différentes études sociosanitaires (ex. : en santé dentaire) mises en place par la direction de la santé publique. Vous aurez alors à nous signifier votre accord ou votre désaccord quant à la participation de votre enfant sur ce qui vous sera proposé.

14.3 INFIRMIÈRES DU CSSS

Si vous répondez OUI, l'infirmière du CSSS pourra communiquer avec vous concernant la santé de votre enfant.

Si vous répondez NON, elle n'aura pas l'information nécessaire pour vous rejoindre.

14.4 INTERVENANT EN SANTÉ DENTAIRE

Si vous répondez OUI, l'intervenant en santé dentaire pourra communiquer avec vous concernant la santé dentaire de votre enfant.

Si vous répondez NON, il n'aura pas l'information nécessaire pour vous rejoindre.

14.5 INTERVENANT CSSS (travailleur social)

Si vous répondez OUI, le travailleur social pourra consulter le dossier de votre enfant et intervenir au besoin auprès de ce dernier.

Si vous répondez NON, aucun travailleur social ne pourra consulter le dossier de votre enfant, sauf s'il est autorisé par la Loi d'accès à l'information. (Exemple: une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de votre enfant).

14.6 IMAGES DE MON ENFANT

Afin de mettre en valeur ses élèves, le CSSRS peut prendre des photographies et des vidéos de votre enfant dans différents contextes (classes, activités spéciales, spectacles, etc.) dans le but de les publier selon ses divers besoins promotionnels tels que rapports annuels, kiosques d'expositions, sites Internet, médias sociaux, publicités, activités publiques, partage au Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), etc.

15 SIGNATURE, IDENTIFICATION DU TYPE D'AUTORITÉ PARENTALE (parent ou tuteur), DATE

La signature, l'identification du type de d'autorité parentale (parent ou tuteur) et la date sont obligatoires dans tous les cas.

15.1 DATE OFFICIELLE D'INSCRIPTION

Correspond à la date à laquelle la fiche d'inscription est remplie telle que définie à la «Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires» et cette date est maintenue si tous les documents requis sont reçus dans les délais prévus à la «*Procédure quant aux critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*». Sinon, la date officielle d'inscription sera celle où tous les documents sont remis. La date officielle d'inscription est utilisée notamment lorsqu'une école est en situation de dépassement de sa capacité d'accueil et qu'elle doit déplacer des élèves.